

Rapport d'activités

Année financière 2010-11

4 juin 2011

La vie associative

Le conseil d'administration était composé cette année de *Raymond Marius Boucher*, président, *Alain Jenkins*, vice-président, *Davis Gaucher*, trésorier, *Claude Goyette*, secrétaire, *Claude Accolas*, *Élise Dubé*, *Claudia Gendreau*, *Anouk Looten* et *James Lavoie*, administratrice(teur)s.

Monsieur David Gaucher a démissionné de ses fonctions d'administrateur en janvier 2011. Monsieur Claude Goyette l'a alors remplacé dans le poste de trésorier de l'Association

En 2010, les administrateurs se sont réunis à dix reprises, soit les 14 janvier, 19 mars, 6 et 23 avril, 27 mai, 8 juillet, 27 août, 22 septembre, 20 octobre et 15 décembre 2010. L'assemblée générale 2009 a eu lieu le 24 avril 2010 dans les locaux de la FNC / CSN, 1601, av. de Lorimier, Montréal et simultanément, par liaison téléphonique, à la salle Raymond-Parent du Conseil central de la CSN, 155, boul. Charest Est, Québec.

Pendant les trois premiers mois de l'année 2011, les administrateurs se sont réunis à deux reprises, soit les 16 février et 29 mars.

Une assemblée générale sectorielle des membres a également été tenue le samedi 30 avril 2011, au Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet, à Montréal, et simultanément, par liaison Skype, au domicile de madame Élise Dubé, à Québec, pour étudier les projets d'ententes collectives à négocier ou à renégocier avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et le Théâtre de la Manufacture. Cependant, n'ayant pas le quorum requis, cette assemblée, à laquelle participait 23 membres en règle en plus des membres du conseil d'administration, n'a pas pu adopter les propositions soumises par le conseil d'administration.

Les membres

En date du 1^{er} juin 2011, l'APASQ comptait 300 membres : deux cent trente-huit membres actifs, quarante-six membres adhérents, onze membres associés, deux membres honoraires et trois membres à vie.

Le siège social

Depuis le mois de décembre 2007, le siège social de l'APASQ est situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est, bureau 201, Montréal (Québec) H2K 2J4.

Le fonctionnement

Les rapports financiers annuels de l'APASQ et de la Fondation Jean-Paul Mousseau revêtent la forme d'états financiers, dans le cadre d'un rapport d'examen. Ils ont été préparés par la firme *G. Blais et Associés*.

La direction des activités de l'APASQ est assurée par *Michel Beauchemin*, directeur général de l'Association depuis le 17 août 2009, en collaboration avec *Viviane Morin*, coordonnatrice des services aux membres depuis le mois de novembre 2008.

Mission et mandat de l'APASQ

L'APASQ est née d'une volonté commune de tous les participants aux premiers États généraux du théâtre, tenus à Montréal en 1981, de regrouper les personnes conceptrices en arts de la scène. L'APASQ s'est formée en 1984 pour représenter principalement des concepteurs d'éclairages, de costumes, de décors et d'environnements sonores qui œuvrent dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des variétés, de l'opéra et dans le cadre de manifestations multidisciplinaires. Depuis maintenant plus de 25 ans, l'APASQ poursuit les deux principaux volets de sa mission : étudier, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres ; promouvoir et diffuser la création scénographique québécoise. L'APASQ est affiliée à la FNC / CSN.

Les services offerts aux personnes conceptrices

Les services offerts cette année étaient les suivants.

- Information sur la profession de personne conceptrice de décors, de costumes, d'éclairages, d'environnements sonores, d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures.
- Négociation et administration de huit ententes collectives qui balisent les conditions d'engagement des personnes conceptrices de décors, de costumes, d'éclairages et d'environnements sonores.
- Administration de la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS).
- Offre d'un programme de formation continue pour les personnes conceptrices, membres ou non de l'association.
- Publication en ligne sur le site Web de l'association d'un répertoire électronique des membres
- Publication du bulletin électronique *Didascalie en ligne* envoyés à environ 600 membres et correspondants et archivés sur le site web de l'association
- Administration de la Fondation Jean-Paul Mousseau qui a entre autres objets pour mission de défendre et promouvoir la spécificité de la création scénographique, de diffuser la création scénographique au Québec et à l'étranger et d'organiser ou tenir des expositions, colloques conférences tables rondes, intéressant de près ou de loin la création scénographique.
- Organisation de la participation des personnes conceptrices du Québec et du Canada à la Quadriennale de Prague.
- Participation à divers comités et organisations dans le but de promouvoir et défendre les intérêts non seulement de ses membres, mais de l'ensemble des artistes que l'Association représente.

1. Les principales activités poursuivies en 2010-2011

Les activités poursuivies en 2010-2011 se situées dans le droit-fil de celles menées en 2009-2010. Elles ont comporté les éléments suivants.

- La poursuite du plan de redressement organisationnel et financier de l'association
- La préparation de la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT et TUEJ et de la négociation d'une première entente avec le Théâtre de la Manufacture qui a quitté les rangs de TAI
- La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentatives des personnes conceptrices d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures
- L'offre d'un nouveau programme de formation continue
- La préparation de la participation de l'APASQ à la Quadriennale de Prague 2011
- La participation à la lutte menée par les associations d'artistes et de créateurs contre le projet de loi C-32, modernisant *la Loi sur le droit d'auteur* du Canada

1.1 La poursuite du plan de redressement organisationnel et financier de l'association

Le plan d'action défini et mis en application en 2009-2010 avait permis :

- de recruter une nouvelle équipe d'employés plus restreinte en nombre et où les responsabilités sont mieux définies ;
- de réorganiser la comptabilité de façon à fournir aux membres du conseil d'administration une meilleure information sur la situation financière de l'association au jour le jour ;
- de formuler et appliquer un plan de redressement financier afin de clore l'ère des déficits, d'entreprendre la résorption du déficit accumulé et de commencer la réorganisation de la gestion de la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) ;
- de réorganiser les communications de l'association avec la création d'une lettre d'information électronique, *Didascalie en ligne* et le remplacement du répertoire des membres sur support papier par un répertoire électronique mis en ligne sur le site Web de l'APASQ.

Nous avons poursuivi sur cette lancée cette année et pris de nombreuses mesures qui complètent le travail de réorganisation entrepris et nous permettent d'envisager l'avenir mieux outillés.

- Définition et adoption d'un code d'éthique des administrateurs qui clarifiera à l'avenir les droits et devoirs des membres du conseil d'administration.
- Fermeture de nos comptes bancaires à la Banque Laurentienne et ouverture de nouveaux comptes à la Caisse de la culture, institution beaucoup plus au fait des besoins d'une organisation comme la nôtre.
- Changements des dates des années financières de l'APASQ et de la Fondation Jean-Paul Mousseau de façon à ce qu'elles coïncident avec celles de nos principaux bailleurs de fonds. (1^{er} avril au 31 mars de chaque année)
- Relance des activités de la Fondation Jean-Paul Mousseau, en dormance depuis de nombreuses années.
- Poursuite du plan de redressement financier soumis au CALQ, ce qui nous a permis de diminuer notre déficit accumulé de plus de 12 000 \$, comme cela était prévu pour l'année 2011.

1.2 La préparation de la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT et TUEJ et de la négociation d'une première entente avec le Théâtre de la Manufacture qui a quitté les rangs de TAI

La renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et le Théâtre de la Manufacture sera enclenchée sous peu. Des avis de négociation seront envoyés en juillet 2011 si les membres présents lors de l'Assemblée générale annuelle adoptent les projets d'entente collective soumis par le conseil d'administration. Les négociations pourraient ou devraient donc débiter dès septembre ou octobre prochains.

Cette nouvelle ronde de négociation a demandé une intense activité de préparation.

- La création d'un forum électronique qui a permis de sonder les membres de l'association sur le nombre d'heures de travail que leur demandent les divers types de conception et le total des dépenses reliées à leur pratique.
- L'analyse de l'ensemble des contrats conclus par nos membres avec les compagnies de théâtre membres des diverses associations de producteurs de façon à calculer les cachets moyens versés au cours des saisons théâtrales 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.
- La définition des clauses normatives et financières à renégocier.
- L'organisation le 30 avril 2011 d'une assemblée générale sectorielle où les membres présents ont pu prendre connaissances des demandes à déposer aux diverses tables de négociation. Cette assemblée n'ayant pas atteint le quorum requis, elle n'a pu malheureusement adopter les propositions formulées par le conseil d'administration de l'Association.

Mentionnons enfin une dernière réalisation au chapitre des relations de travail : la définition d'une politique de règlement des litiges lorsque des producteurs ne respectent pas les ententes collectives. Mise en application avec fermeté - une vingtaine de griefs ont été émis cette année seulement - cette nouvelle politique a permis de régler de nombreux problèmes : redevances et sommes à verser à l'APASQ payées en retard ; détermination des bons gabarits de salle ; non-envoi des contrats signés avec les concepteurs ; etc. Soulignons que dans deux cas, nous avons dû avoir recours à l'arbitrage pour amener un producteur à respecter la décision par le Comité conjoint APTP-APASQ ou régler un problème d'interprétation de l'entente collective APTP-APASQ.

1.3 La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentatives des personnes conceptrices d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures

On se rappellera que l'ACT, l'APTP, TUEJ, TAI, PACT, l'ADISQ et l'APC ont, en 2008-2009, demandé à la Cour supérieure et obtenu l'annulation de la décision de la CRAAAP qui nous aurait permis de représenter les concepteurs de marionnettes, d'accessoires, de maquillages et de coiffures et de négocier des ententes collectives encadrant leur travail. L'AQTIS en ayant appelé de cette décision, la question se trouve toujours entre les mains de la Cour d'appel du Québec qui tarde à rendre une décision. Nous ne pouvons donc pas encore représenter officiellement ces quatre catégories de personnes conceptrices.

Après plus d'un an d'atermoiements, la Cour d'appel a fixé au mois de novembre 2011 la date des prochaines auditions dans cette affaire. On peut espérer qu'elle rendra une décision d'ici le mois de juin 2012. Nous sommes peut-être au bout de nos peines... à moins qu'une des parties ne décide de se rendre en Cour suprême.

1.4 L'offre d'un nouveau programme de formation continue

Le programme de formation continue 2010-2011 a comporté quatre activités.

1. Logiciel Vectorworks Version 2009

Formateur : Bernard White

Dates et durée : Les 15, 16, 29 et 30 octobre 2010, de 9 h à 16 h

2. Atelier de chapellerie

Formatrice : Lucie Grégoire

Dates et durée : Les 4 et 5 décembre 2010 de 9 h à 17 h

3. Logiciel Sketch Up

Formateur : Mario Chabot -

Dates et durée : Les 17, 24 et 31 janvier 2011, de 9 h à 16 h

4. La technique du dévoré

Formatrice : Élisabeth Savard

Dates et durée : Les 26 février et 5 mars 2011, de 9 h à 17 h

Contrairement à l'an dernier où nous avons connu une année un peu chaotique due à une difficulté à rejoindre les membres, le taux de participation a été très satisfaisant cette année. Cela est dû en grande partie aux choix des ateliers offerts. Nous avons en effet misé davantage sur les formations de logiciels de modélisation 3D et sur les formations qui s'adressent aux concepteur(trice)s de costumes.

Trente-quatre personnes ont participé aux ateliers offerts soit 94 % de l'objectif visé, ce que nous jugeons excellent. Nous poursuivons en ce sens l'an prochain en ajoutant un nouveau type d'atelier fortement demandé par la communauté des concepteurs des arts de la scène, le *Parrainage de jeunes scénographes*. L'APASQ désire soutenir sa relève et participer activement à l'intégration des artistes concepteurs émergents.

Mentionnons enfin que la formation sur le logiciel Vector Works offerte à Québec a été encore une fois un succès. Cette formation sur les logiciels de création est essentielle puisque ces technologies font maintenant partie intégrante du travail des créateurs en arts de la scène. À la suite de cet atelier, les participants ont demandé que nous organisions un atelier de niveau intermédiaire l'an prochain, ce que nous ferons.

1.5 La préparation de la participation de l'APASQ à la Quadriennale de Prague 2011

Organisée conjointement avec l'Associated Designers of Canada (ADC), notre participation à la Quadriennale 2011 s'articulera autour de trois éléments principaux :

- Une exposition consacrée aux travaux de François Barbeau et de Cameron Porteous.
- Une exposition des travaux d'étudiants de quinze institutions d'enseignement en arts de la scène québécoises et canadiennes.
- Une exposition sur les lieux théâtraux québécois, construits ou réaménagés au cours des vingt-cinq dernières années, préparée par l'architecte Jacques Plante de l'Université Laval.

Deux autres éléments, programmés en collaboration avec la Faculté d'architecture de l'Université Laval et le LANTISS, s'y ajouteront.

- Une présentation du projet de Castelet développé à l'intérieur du département de théâtre de l'Université Laval.
- La présentation du projet d'Opéra Palette de l'architecte Jacques Plante.

Notre participation à la Quadriennale de Prague 2011 été rendue possible grâce à des subventions obtenues du CALQ, du CAC, du CAM et du Art Council of Ontario.

Il est important de mentionner que nous n'aurions pu participer d'aussi bonne manière à la Quadriennale si n'avions pu compter sur une équipe de professionnels compétents et dévoués qui n'ont pas ménagé leurs efforts : Andrée Lemieux, chargée de projet et conservatrice de l'exposition Barbeau, Tanit Mendes, conservatrice de l'exposition Porteous, Louise Campeau, scénographe et coconceptrice des éclairages et Guillaume Simard, directeur de production et coconcepteur des éclairages

1.6 La participation à la lutte menée par les associations d'artistes et de créateurs contre le projet de loi C-32, modernisant *la Loi sur le droit d'auteur* du Canada

En juin 2010, le gouvernement Harper déposait le projet de loi C-32 dans le but de moderniser la *Loi sur le droit d'auteur*. Le contenu de ce projet de loi était largement défavorable aux artistes et aux créateurs. L'ensemble des associations qui les représentent se sont donc mobilisées pour le combattre tant au Québec qu'au Canada anglais.

Membre depuis 2009 de la Table de concertation des associations d'artistes et du DAMIC (Droit d'auteur / Multimédia-Internet / Copyright), l'APASQ s'est fortement impliquée dans les actions entreprises en vue d'obtenir des amendements substantiels à ce projet de loi.

- Définition d'une plate-forme commune sur le projet de loi C-32.
- Organisation le 16 novembre d'une conférence de presse lors de laquelle la plate-forme du DAMIC, intitulée *Cri d'alarme des artistes et des créateurs québécois à propos du projet de loi C-32*, a été rendue publique.
- Organisation de l'autobus du spectacle à Ottawa le 30 novembre 2010
- Poursuite d'une série de rencontres avec des députés ou des représentants des divers partis d'opposition pour les inciter à amender le projet de loi C-32.
- Préparation d'un projet de lettre collective qui a été signée par plus de 10 000 personnes en appui aux revendications des artistes et des créateurs dans le processus de révision de la *Loi sur le droit d'auteur*.
- Production d'une déclaration commune des organisations culturelles canadiennes qui porte sur le Projet de loi C-32, déclaration, signée par plus de 95 organismes québécois et canadiens, à partir de laquelle les diverses organisations ont fait valoir leur point de vue lors de leur comparution devant le Comité législatif créé par le Gouvernement Harper pour recevoir les commentaires du public sur le projet de loi C-32.

Les élections du 2 mai 2011 ont entraîné la mort au feuillet du projet de loi C-32. Le pire a donc été évité... momentanément, car le Gouvernement Harper a déjà fait savoir qu'il reviendra bientôt à la charge avec un projet de loi qui devrait être quasi identique.

Une histoire à suivre où nous aurons du pain sur la planche.

2. Les activités prévues en 2011-2012

Les activités prévues en 2011-2012 seront en continuité avec de celles menées en 2010-2011.

Mission et acquittement du mandat

- renégocier les ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et négocier une nouvelle entente avec le Théâtre de la Manufacture.
- Entreprendre la renégociation des ententes collectives signées avec le Théâtre de la Veillée et Ex-Machina.
- Définir une entente collective type abrégée qui nous permettra de conclure des ententes collectives particulières avec des producteurs de théâtre indépendants.
- Formuler un plan permettant la négociation d'ententes collectives dans les secteurs de la danse, de l'opéra et du cirque, en collaboration avec la Fédération nationale des communications (FNC-CSN).
- Poursuivre les efforts pour obtenir de la Commission des relations du travail la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures. Cela dès que la Cour d'appel du Québec aura rendu une décision dans le dossier portant sur la possibilité ou non de négocier, en vertu de la loi sur le statut de l'artiste, des ententes collectives qui s'appliqueraient aux travailleurs salariés.
- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir l'élargissement de la notion d'artistes aux personnes qui participent à la création et à la représentation sur scène d'œuvres artistiques, en collaboration avec les autres associations d'artistes reconnues en vertu des lois sur le statut de l'artiste.
- Offrir à nouveau un programme de formation continue qui comportera cette année seulement trois activités les budgets disponibles ayant été réduit par Emploi-Québec : *Logiciel Vectorworks intermédiaire avec exercice imposé*, *Parrainage de jeunes concepteur(trice)s* et *Textiles : colorants acides*.
- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir des amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada en collaboration avec les associations d'artistes et les sociétés de gestion collective du droit d'auteur regroupées au sein du DAMIC.

Contribution à la promotion de la profession et apport à la communauté artistique

- Faire circuler au Québec et au Canada anglais l'exposition Barbeau-Porteous présentée lors de la Quadriennale de Prague 2011
- Définir le plan de développement la Fondation Jean-Paul Mousseau grâce à l'appui de la section Brigade volante du Conseil des arts du Canada et établir un calendrier d'activités pour les années 2011-2012 et 2012-2013
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour créer un musée du spectacle vivant physique ou virtuel, en collaboration avec les autres intervenants du milieu théâtral,

Gestion et gouvernance

- Poursuivre les efforts entrepris pour favoriser l'implication et la participation des membres dans la vie de l'association
- Renforcer le fonctionnement des cinq comités du conseil
- Revoir les règlements généraux de l'APASQ, de la CSAS et de la Fondation Jean-Paul Mousseau pour les adapter aux besoins actuels de l'organisation
- Poursuivre la réorganisation de la Caisse de sécurité des arts de la scène en collaboration avec la Caisse de la Culture

- Développer les outils de communication (site Web, bottin électronique des membres, Didascalie en ligne et forum électronique) créés au cours des deux dernières années

Activités de représentation

- Participer aux activités du *Comité sur l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes* et du *Comité sur la formation continue* créés par le Conseil québécois du théâtre.
- Renouveler notre adhésion aux organismes suivants et participer à leurs activités : Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), Conférence canadienne des arts (CCA), Culture Montréal, Table de concertation des associations d'artistes sur la *Loi sur le droit d'auteur* et le DAMIC.
- Poursuivre notre participation aux travaux de consultation menés par le MCCCCF en vue de 1) définir un Agenda 21 de la Culture et 2) de définir les modifications à apporter aux deux lois québécoises sur le statut de l'artiste.
- Poursuivre notre participation aux travaux de consultation menés par le CALQ dans le cadre du projet Arts et lettres Option numérique (ALON).